

Peintre-décorateur (secteur industriel) (404D)

Fiche d'aide à l'examen

L'examen de Peintre-décorateur (secteur industriel) (404D) est basé sur les objectifs généraux de rendement, soit les « ensembles de compétences » identifiés dans le registre de la norme de formation pour le métier en question. La norme de formation décrit les compétences et les connaissances requises pour exercer les fonctions du métier. Ces normes ainsi que l'examen ont été élaborés en consultation avec des représentants du métier. La note de passage à l'examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification de l'Ontario est de 70 %. Pour plus d'informations sur la procédure d'examen et la préparation nécessaire, veuillez consulter : [Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Pourcentage de questions pour chaque ensemble de compétences faisant partie de la norme de formation par l'apprentissage

Ensemble de compétences	Pourcentage (%) des questions de l'examen
Se protéger et protéger les autres	4%
Utiliser et entretenir le matériel d'accès	4%
Préparer l'application des produits	27%
Appliquer les revêtements	61%
Effectuer le contrôle de la qualité	4%
TOTAL	100 %

Mis à jour le 2 mai 2022